

snes

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°248 • Janvier-Février 2005

ISSN : 0399.6522

temps présent

Préparation de la rentrée 2005 : **940 suppressions de postes** p. 2, 3

Loi d'orientation : **comment casser nos statuts ?** p. 4

Langues vivantes p. 8



prépa congrès p.5

L'affaire de tous p. 5, 6, 7

La constitution européenne p. 6

tribune libre p. 7

vie du snes

Congrès académique de mars 2005 p. 8

Réunions "Mutations" p. 8

ENCART

- La santé des jeunes (forum FSU de novembre 2004) p. I à III
- Festival de la critique sociale du capitalisme p. IV

édito

Le 10 mars doit s'inscrire comme une date importante dans la construction d'une riposte à l'offensive gouvernementale. Pour la première fois depuis de trop longues années, les confédérations se sont entendues pour appeler, de façon unitaire, à une action de haut niveau, la grève, dans l'ensemble des secteurs, public et privé. Au delà de certaines réserves sur les modalités de sa construction, il faut prendre la mesure de l'opportunité de **cette démarche unitaire** : les échecs des mouvements sur les retraites, sur la protection sociale ont en grande partie été provoqués par l'absence de convergence des luttes.

La FSU n'a pas été conviée aux discussions préparatoires, comme lors de la première journée de mobilisation, le 5 février. Son appel à y participer n'est pas le fruit d'un calcul opportuniste, car elle se retrouve dans les mots d'ordre de la plate-forme : salaire, emploi, conditions de travail sont des revendications qui se posent cruellement dans nos secteurs.

Dans le même temps, les questions d'éducation restent urgentes. Le combat des personnels et des parents se poursuit contre les 940 suppressions de postes qui compromettent, pour la rentrée 2005, avec une acuité jamais atteinte, les conditions de travail dans les collèges et lycées. Il se poursuit aussi pour exiger les créations de postes nécessaires pour le premier degré. Le 10 mars marque aussi la fin prévue pour les « débats » sur la Loi Fillon. Le 10 mars, la FCPE demande aux parents de faire une journée morte en n'envoyant pas les enfants dans les établissements. Le 10 mars marquera probablement une nouvelle étape de la mobilisation lycéenne. **Le 10 mars doit donc aussi être une grande journée**

d'action pour la défense des services publics et de l'Ecole.

Du vote de l'Assemblée nationale du 19 février, il faut retenir les reculs du gouvernement mais aussi sa volonté d'aggraver le tri social, de casser le caractère national du service public d'éducation, de caporaliser la profession. C'est en cela que cette loi reste inacceptable, c'est pour cela que nous continuons d'en exiger le retrait.

Mais le 10 ne doit pas être seulement une journée contre Fillon. Deux nouvelles récentes confirment la volonté de ce gouvernement de casser l'école : l'annonce, pour le budget 2005, du gel de 280 millions d'euros pour l'Education nationale, et celle de Raffarin d'un nombre de suppressions de fonctionnaires multiplié par 2 à 3. **15 à 20000 suppressions d'emplois en 2006**, l'accepterons-nous ?

Mesure après mesure, le pouvoir sape les bases du contrat social mis en place après 1945 dans ce pays. D'un côté, les baisses d'impôts, la multiplication des petits emplois, les profits colossaux des grandes entreprises, la casse des acquis sociaux, et de l'autre, la revendication d'une société plus juste et plus égalitaire, où l'on donnera à chacun une possibilité d'épanouissement et de réussite, où les services publics sont considérés comme le levier du progrès social plutôt que comme une source de dépenses. Nous devons être convaincus qu'il n'y a rien d'inéluctable dans ces évolutions libérales : ce sera long, difficile et coûteux, mais c'est possible. Il faut donc utiliser toutes les formes d'actions pour mobiliser et informer: des dizaines d'établissements ont boycotté les CA, la campagne de refus des HS démarre, d'autres projets sont débattus par les S1. Articulons cela avec **la grève qui reste notre moyen le plus efficace pour amener le gouvernement à reculer et à négocier.**

Michel Devred

Justice pour Michel : rejoignez le comité de soutien à Michel Bury (p.3)

Préparation de la rentrée 2005 : 940 suppressions de postes !

PAR NOËLLE CÉLÉRIER, MICHEL DEVRED ET JEAN-CLAUDE MILLECAMPS

Les dotations des académies pour la rentrée 2005 confirment hélas nos analyses sur le budget voté cet automne : budget de régression sociale avec des mauvais coups portés aux services publics et aux dispositifs d'aides aux personnes en difficulté.

Notre région, malgré les indicateurs sociaux et scolaires qui la placent très en dessous de la moyenne nationale, subit une véritable saignée, avec la suppression de 940 postes, dont 890 pour les enseignants du second degré et 5,5 pour les copsy et avec l'absence de toute création pour le premier degré, alors que les effectifs scolarisés augmentent.

Le rectorat reprend l'argument de la baisse démographique pour justifier les suppressions de postes. Or, si nous comparons le premier tableau avec celui publié dans le BA précédent, nous observons qu'une baisse d'effectifs plus faible cette année que la précédente se traduit par des suppressions en hausse de ...50% ! Les retraits d'emplois du second degré provoqués par la suppression des TPE en terminale (64 emplois) et par la réforme de la filière tertiaire (32 emplois), ne font pas le compte face à la hausse des retraits constatée cette année. D'autre part, nous avons beaucoup

de difficultés à considérer que ces deux mesures ne répondraient qu'à des intentions pédagogiques ! La ventilation de la dotation entre bassins d'éducation (cf. tableau 2) et entre établissements témoignent des « humeurs » de la calculatrice rectorale. Les zones et les établissements difficiles ne sont pas épargnés, les lycées technologiques continuent à être durement frappés.

Dans plusieurs cas, les effectifs retenus sont inférieurs de plusieurs dizaines aux effectifs attendus : sous-estimation des passages entre premier et second degré ou non-prise en compte des doublants de terminale.

Il reste un dernier élément d'explication à l'ampleur des retraits : tout en diminuant la dotation en heures-postes (qui permet l'implantation des emplois fixes), le rectorat propose une progression des heures supplémentaires : quelle autre explication que la recherche systématique d'économies, au détriment de la stabilité des personnels et des équipes ?

Les personnels et les parents de l'académie de Lille qui font confiance au service public d'éducation, ont espéré que la baisse des effectifs scolarisés serait mise à profit pour améliorer les conditions d'accueil, d'encadrement et de réussite de tous les élèves. La réponse ministérielle et académique, depuis plusieurs années, est redéploiement donc retraits d'emplois.

Les collèges et lycées ont déjà beaucoup souffert des restrictions de moyens les années précédentes ; la saignée prévue pour la rentrée 2005 constituerait une nouvelle dégradation des conditions de travail pour les élèves et les personnels.

De nombreux établissements se voient contraints de réduire ou de supprimer la décharge horaire destinée à la personne ressource pour les TICE, alors même que le parc informatique de tous les établissements se développe ! Les activités pédagogiques et éducatives offertes en plus des enseignements se réduisent comme une peau de chagrin.

Les personnels sont durement frappés dans de telles circonstances : des centaines d'entre eux sont menacés d'une mesure de carte scolaire, d'autres encore plus nombreux de services partagés entre deux ou trois établissements. Cette précarisation est douloureusement vécue par celles et ceux qui la connaissent, mais elle affecte aussi beaucoup le travail des équipes, elle réduit la disponibilité des uns et des autres, elle contribue à modifier le rapport au métier et cela n'est pas sans effet sur la motivation professionnelle.

Pour les enseignants de disciplines « excédentaires », cela peut se traduire par des pressions à une reconversion de fait et non choisie ; pour les personnels précaires, cela diminue les possibilités de réemploi, alors même que les postes aux concours diminuent fortement.

Ce processus dure depuis des années dans notre académie, et il s'accélère : la situation qu'il provoque est déjà dans la logique de la loi d'orientation de Fillon, avec l'affaiblissement du service public d'éducation, le renoncement à sa démocratisation et la fragilisation des personnels et de leur statut. Comment l'enrayer ? En ne cédant pas au fatalisme, au désespoir ou à la tentation de la fuite en avant. En relevant le défi lancé à toutes celles et ceux qui aspirent au progrès social et donc en s'opposant fermement aux suppressions de postes et aux fermetures de classes, tout en exigeant le retrait de la loi Fillon. En recherchant toutes les convergences possibles pour une riposte unitaire, massive et déterminée à gagner. Et cela commence dans nos établissements...

Après le 25 février, nous avons rendez-vous le 10 mars dans toute la France : contribuons à faire de cette nouvelle journée de lutte une date importante de l'histoire sociale de notre pays.

ACTION

Depuis le 7 décembre, 3 grèves ont permis de modifier le paysage social. Le 7, la F.s.u. dans l'académie, le S.n.e.s., parfois seul ailleurs, ont été à l'initiative et ont appelé à l'action. Le résultat a montré que le temps du repli, qui n'a toujours été que relatif, était bel et bien terminé.

Une dynamique unitaire s'est enclenchée et a contribué au succès des journées d'actions du 20 janvier, des 5, 15 et 25 février. Dynamique appuyée par l'émergence d'un mouvement lycéen qui inquiète fort le gouvernement.

Les dangers dénoncés lors de nos actions sont désormais bien connus ; la cohérence des attaques est claire pour un nombre toujours plus grand de citoyens.

Face à cette riposte, le pouvoir tente de faire le dos rond, de ne céder que partiellement tout en maintenant son cap ... A nous de transformer les esquives en véritables défaites.

Les réunions de bassin de février montrent que les collègues, tout en s'appuyant sur les journées d'action, cherchent à occuper le terrain pour une lutte de longue haleine. Parmi les actions proposées, on peut citer : les journées mortes organisées avec les parents, le boycott des CA, le refus collectif des HSA, les actions en direction des élus...

Pour le 10 mars, notre objectif doit rester le même : la défense des services publics qui, pour notre secteur, se traduit par le retrait de la Loi Fillon, la récupération des moyens supprimés pour la rentrée, l'augmentation des postes aux concours et des salaires.

Michel DEVRED

Données du CTPA du 13 janvier 2005 : prévisions d'effectifs

Prévisions	Effectifs 2005-2006	Variation / 2004-2005	Variation en %
Premier degré	388 287	+1420	+ 0,36
dont maternelle	164 616	- 583	- 0,35
Second degré	288 741	- 7944	- 2,67
dont collèges	151 226	- 4987	- 3,19
EREA	780	- 4	- 0,51
SEGPA	8630	-190	- 2,15
LP	53430	- 458	- 0,84
LEGT	75 455	- 2309	- 2,96
Post-bac	17 220	- 281	- 1,6
dont STS	13 714	- 252	- 1,8
CPGE	3 506	- 29	- 0,8

Dotation enseignants second degré pour 2005 : moins 895 ETP dont

- 64 pour suppression TPE terminales • 32 pour réforme STG • 24 pour fin des FQ en SEGPA.

Le rectorat a estimé à 970 le nombre de départs naturels d'enseignants du second degré pour la rentrée 2005.

Dotation autres personnels : • CIO : moins 5,5 postes • Assistants d'éduc : + 64,5 ETP

- Adm : moins 40 postes • Espace éducatif : toujours aucune information.

**Effectifs et dotations des collèges et lycées de l'académie :
comparaison 2005/2004 par bassin d'éducation**

Bassin d'éducation	EVOLUTION EFFECTIFS (P1* 2005 - P1 2004)		EVOLUTION DES HP		EVOLUTION DES HSA	
	Collèges	Lycées	Collèges	Lycées	Collèges	Lycées
ARTOIS-TERNOIS <i>Equivalent temps plein</i>	-308	-118	-673,2 <i>-37,4</i>	-249,00 <i>-13,83</i>	-16,5	45
BETHUNE-BRUAY <i>Equivalent temps plein</i>	-314	-335	-703,8 <i>-39,1</i>	-461,50 <i>-25,64</i>	-18	-40
BOULOGNE-MONTREUIL <i>Equivalent temps plein</i>	-425	-7	-536,4 <i>-29,8</i>	-153,00 <i>-8,50</i>	13	24
CALAIS-SAINT-OMER <i>Equivalent temps plein</i>	-250	-310	-414,0 <i>-23,0</i>	-352,00 <i>-19,56</i>	-10	23
LENS-HENIN <i>Equivalent temps plein</i>	-504	-515	-621,0 <i>-34,5</i>	-808,50 <i>-44,92</i>	12	14
CAMBRAI <i>Equivalent temps plein</i>	-77	-186	-202,4 <i>-11,2</i>	-200,00 <i>-11,11</i>	13	48
DOUAI <i>Equivalent temps plein</i>	-608	-268	-994,5 <i>-55,3</i>	-314,00 <i>-17,44</i>	21	6
DUNKERQUE <i>Equivalent temps plein</i>	-745	-191	-1245,0 <i>-69,2</i>	-351,50 <i>-19,53</i>	33	140,5
LILLE CENTRE <i>Equivalent temps plein</i>	-193	46	-535,9 <i>-29,8</i>	-391,00 <i>-21,72</i>	18	80
LILLE EST <i>Equivalent temps plein</i>	-432	-141	-752,5 <i>-41,8</i>	-96,00 <i>-5,33</i>	20	111
LILLE OUEST <i>Equivalent temps plein</i>	-16	-198	-273,4 <i>-15,2</i>	-190,00 <i>-10,56</i>	16	12
ROUBAIX-TOURCOING <i>Equivalent temps plein</i>	-478	-95	-841,5 <i>-46,8</i>	-431,00 <i>-23,94</i>	26	167
SAMBRE-AVESNOIS <i>Equivalent temps plein</i>	-307	-525	-455,9 <i>-25,3</i>	-613,00 <i>-34,06</i>	25	-67
VALENCIENNES <i>Equivalent temps plein</i>	-609	-542	-874,5 <i>-48,6</i>	-710,00 <i>-39,44</i>	31	104

*P1 : Prévisions des effectifs pour préparer la rentrée scolaire suivante
(données I.A. et Rectorat, synthèse réalisée par Eric Delanque)

Justice pour Michel

Michel BURY, enseignant d'arts plastiques au collège du Triolo de Villeneuve d'Ascq, est victime d'une sanction décidée par le Recteur de l'académie de Lille sur proposition de la Commission disciplinaire réunie le 27 janvier 2005 : déplacé d'office, il vient d'être affecté au LP d'Halluin ! Nous dénonçons l'injustice faite à cet enseignant titulaire de ce collège depuis 1977 et qui, depuis trois ans, est soumis à des pressions croissantes de la part de la direction de l'établissement.

Au printemps 2002, la direction fait état de dessins « suspects » ; le rectorat prétend être inquiet à ce sujet mais ne diligente aucune enquête administrative.

Au printemps 2003, la direction s'en prend à la notation administrative du collègue et profite de la venue de l'inspecteur pédagogique pour faire à nouveau état des dessins : le rectorat décide d'une inspection, le compte rendu qu'en fait l'inspecteur n'est pas utilisé par le recteur pour engager une procédure disciplinaire. Dans le même temps, le rectorat donne satisfaction au collègue en demandant au chef d'établissement de revoir son appréciation.

En janvier 2004, il fait l'objet d'un signalement auprès du procureur de la République qui aboutit à un classement sans suites après une enquête de police approfondie.

En septembre 2004, nouvelle accusation, quelques jours après la rentrée, le prétexte est futile mais l'accusation est si grave que le rectorat suspend Michel BURY. Pendant 4 mois, le rectorat ne procède à aucune enquête, ne recueille aucun témoignage, accepte les quelques accusations sans les vérifier, ignore des dizaines de témoignages de collègues, de parents, d'anciens élèves qui insistent sur le sérieux, le dévouement et la compétence de cet enseignant. Durant la Commission disciplinaire, les seules charges seront finalement quelques dessins réalisés des années auparavant : certains avaient fait l'objet d'expositions au collège qui avaient valu à Michel BURY les félicitations, non seulement de l'administration du collège mais aussi de l'inspection d'Académie. Le dossier est vide, Michel BURY n'a pas failli : nous sommes donc en droit de nous demander ce qui motive une sanction. Parce que nous refusons l'injustice, parce que nous refusons une atteinte à l'honneur et à l'intégrité de cet enseignant, parce que nous sommes profondément attachés aux valeurs de la démocratie et de l'école, nous refusons de considérer cette sanction comme définitive.

Un comité de soutien vient de se créer à l'initiative des collègues de Michel Bury, de personnels des établissements scolaires voisins, de parents d'élèves et d'anciens élèves de Michel pour l'aider dans son combat contre l'injustice. Nous vous appelons à le rejoindre en envoyant au S3 votre nom et vos coordonnées. Vous serez associé(e) au choix des initiatives et à leur mise en œuvre si vous le souhaitez.

Pour le comité de soutien :
Michèle Chevalier et Noëlle Célière

Loi d'orientation : comment casser nos statuts ?

PAR MICHEL DEVRED

Méthode 1 : le remplacement

La lettre envoyée par Fillon aux recteurs montre qu'il s'agit d'une priorité.

« **Les remplacements de courte durée relèvent de la responsabilité de l'établissement** dans le cadre de sa politique pédagogique.

• Ils peuvent s'organiser le plus souvent **par accord entre collègues** afin de compléter l'emploi du temps des élèves et d'assurer des cours en les faisant travailler un peu plus dans leur propre discipline (lorsque celle-ci est différente de celle enseignée par le professeur absent).

• Les enseignants qui effectueront ces remplacements percevront **une rémunération supplémentaire à un tarif majoré** (+ 25 %, sachant que le taux normal de l'heure supplémentaire effective est actuellement majoré de 15 %).

• L'obligation nouvelle faite à l'enseignant ne pourra excéder **soixante-douze heures effectives de remplacement au cours d'une année scolaire.** »

Voilà qui manque singulièrement de clarté : en bref, on désignera les volontaires, et le volume est bien fixé à l'équivalent de 4 semaines de cours.

Heureusement, ces heures seront rémunérées : attention cependant, même majorée, cela ne représente que la rémunération horaire d'un professeur certifié au 5^{ème} échelon !

Plus grave, cela signifie la globalisation des services : en cas d'épidémie, les heures vont se multiplier. Le chef d'établissement aura tout intérêt à construire des emplois du temps permettant la plus grande souplesse. Plus il y aura de trous, plus il sera facile de caser des heures de remplacement : « *puisque vous êtes sur place, n'est-ce pas...* » Au professeur dont le service est défini en heures d'enseignement, avec un VS qui précise les classes et les niveaux, succèderaient des enseignants disponibles pour enseigner dans n'importe quelle classe, voire n'importe quelle discipline « *vous n'avez pas atteint le quota, et je n'ai personne pour surveiller ce devoir...* »

Au professeur qui planifie des réunions et concertation avec ses collègues, succèdera un personnel



précarisé, moins autonome, plus soumis « *vous comprenez, notre première préoccupation, c'est l'enfant : aucun élève ne doit rester sans professeur ;* » 72 h par enseignant, cela fait 28 millions d'heures : le ministère estimant les besoins de remplacement de courte et moyenne durée à 10 millions d'heures, il y a là un gisement intéressant pour le ministère « *désolé, nous n'avons plus besoin de vous, ni comme contractuel, ni comme vacataire... Avez-vous l'adresse de l'ANPE ?* »

Méthode 2 : le Conseil pédagogique

Dans la classe, le professeur principal coordonne ce travail (calendrier bien réparti des devoirs...) et veille au contact régulier avec les familles.

- Dans chaque collège et lycée sera créé un conseil pédagogique :
- présidé par le chef d'établissement, il sera composé de professeurs principaux, de professeurs représentant chaque champ disciplinaire et, le cas échéant, du chef de travaux ;
- il veillera à la cohérence pédagogique des enseignements et à la continuité de la progression des élèves ;
- il organisera les modalités des contrats individuels de réussite éducative ;
- il élaborera la partie pédagogique du projet d'établissement et en assurera le suivi ;
- il proposera un programme d'accueil des enseignants stagiaires et de formation continue des enseignants.

Par ailleurs, le projet de loi comporte des innovations pédagogiques majeures, à l'exemple du contrat individuel de réussite éducative ou de la mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour l'enseignement des langues au collège et au lycée (avec des groupes de compétences qui se substitueront à la classe **cf encadré sur les langues vivantes p. 8**). Les établissements disposeront d'une large marge d'initiative pour mettre en œuvre ces dispositions dans un souci de responsabilité et d'efficacité.

Que ces choses là sont bien dites ! Vous avez la réapparition du super-prof, de la super-équipe choisie et triée par le chef d'établissement. Et attention, il ne s'agit pas d'échanger ou de conseiller, mais bien de peser de façon importante sur l'enseignement de chacun des enseignants, et dans le détail.

Quand on sait comment la hiérarchie peut peser sur les chefs d'établissement, qui reçoivent (si, si!) une lettre de mission, on voit comment se met en place un système de management extrêmement hiérarchisé.

Le fin du fin, c'est qu'en même temps, l'administration cherche à donner les moyens aux chefs d'établissement de récompenser ces "super-profs", par le biais du mérite, qui comme chacun sait, ne peut exister que grâce à une sélection sévère entre les personnels.

Allez, rions un peu, et lisons Fillon : « **L'enseignant est celui qui connaît le mieux ses élèves et peut le mieux tenir compte de leur diversité : sa liberté pédagogique est reconnue par la loi.** »

Le congrès national du Snes : l'affaire de tous

PAR LE SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE

Le congrès national du S.n.e.s. se déroule tous les deux ans. Plusieurs centaines de délégués se retrouveront au Mans le 4 avril, pour une semaine de débats et de décisions. C'est un moment important de la vie démocratique de notre syndicat.

En réalité, c'est un aboutissement puisque la réflexion est entamée depuis décembre, avec la publication des rapports préparatoires. L'idéal est donc l'appropriation des textes au sein du S1, qui travaille afin d'y apporter sa propre contribution, qu'il transmet au S3 et qu'il vient défendre lors du congrès académique.

Nous avons contribué, par les stages syndicaux, à enrichir notre réflexion et pour faciliter le débat, la section académique a organisé des conseils syndicaux début février et début mars. Elle propose enfin une commission préparatoire le mercredi 9 mars, avant le congrès académique des 24 et 25 mars. Les motions votées par le congrès académique seront portées au congrès national et défendues. Nous rendrons compte des interventions que nous ferons durant cette semaine.

Chaque congrès est l'occasion de vérifier que nos mandats ont résisté à l'épreuve du temps, du vécu de la profession et des évolutions de la société. Mais un congrès se déroule toujours dans un contexte bien précis, aujourd'hui celui d'une offensive généralisée contre la fonction publique, les fonctionnaires et l'Education nationale en particulier. Cela pèsera sur les débats et nous permettra de préciser les mandats du S.n.e.s. pour les années à venir.

Sur le site du S3, une rubrique, comportant déjà les textes nationaux et académiques, accueille les motions des S1, ou des syndiqués. Envoyez les contributions pour publication en format texte ou RTF, exceptionnellement manuscrit.

Thème 1 :

Relancer la démocratisation, construire une formation initiale de qualité pour tous.

Le thème 1, thème « pédagogique », part du même constat que lors des congrès précédents : celui de la nécessaire relance d'un système éducatif « en panne », à ceci près que les problématiques développées sont fortement aimantées par le projet de loi d'orientation, la politique de tri social et de renoncement qu'il induit.

Lors du premier conseil syndical est apparu l'impératif de re-situer ce thème dans un cadre plus général : celui des politiques menées par les gouvernements qui se sont succédé ces 20 dernières années depuis l'amorce de démocratisation des enseignements du second degré.

Cinq points sont successivement abordés : l'échec scolaire, la « culture commune » et le problème des contenus, la diversification des parcours de formation (collège et lycée), l'évaluation des élèves et du système éducatif.

Il semble que le congrès académique aura à se pencher de façon privilégiée sur les points suivants :

- Les situations d'échec ou de grande difficulté scolaire : les orientations avancées par la loi Fillon, à travers notamment le CIRE, privilégient un traitement individuel culpabilisant pour les élèves et les familles au détriment du traitement collectif.

Qu'en est-il, dès lors, des politiques d'éducation prioritaire ?

- L'architecture du collège et la nouvelle classe de troisième. Il sera nécessaire de rappeler nos analyses et nos critiques du printemps 2004 sur la nouvelle grille et plus généralement sur le collège.

- Au moment où le ministre semble avoir renoncé à la suppression de la seconde option de détermination en classe de seconde, il semble essentiel d'approfondir la réflexion sur ce niveau. Dans la même veine, par quel biais rééquilibrer le recrutement des séries générales (options) ?

- Quid de l'avenir de la voie technologique ? La transformation de la série STT en STG est lourde de menaces pour la voie technologique dans son ensemble : non seulement, le ministère veut réduire le nombre de bacs mais le contenu des programmes risque de dénaturer la vocation « technologique » de ces formations.

- Au regard de l'actualité récente qui valide l'analyse que le S3 avait produite en 2001 à propos de la mise en place des TPE, quelle position adopter sur ces « activités », qu'il s'agisse des TPE en lycée ou des IDD en collège ?

- Critique de la logique qui sous-tend la volonté ministérielle d'introduire les « groupes de compétences » en LV, prélude à l'extension à d'autres disciplines.

- Brevet des collèges et baccalauréat.

- Enfin, le texte national reste muet quant à ce qui pourrait bien constituer le bras armé d'une politique niant toute liberté pédagogique : le conseil pédagogique que veut instituer la loi Fillon qui verrouille toute initiative des équipes au profit de personnes « qualifiées » nommées par le chef d'établissement... Il y a de ce point de vue à renforcer considérablement le pré-rapport.

La liste ne saurait être à ce stade exhaustive mais sur ces sujets, le congrès académique aura à formuler des revendications précises dont l'objectif est la réussite de tous nos élèves.

Thème 2 :

Quels personnels pour quelle école ?

Les congrès se suivent et pourraient se ressembler sur la question de la **formation des personnels et de la place des IUFM**, ces derniers se trouvant une nouvelle fois concernés par une tentative de réforme (intégration ou non dans les universités ?). La nouveauté cette année réside dans la réforme LMD (Licence - Master - Doctorat) qui est mise en place

Le calendrier

- **Vote sur le rapport d'activité national et le rapport financier entre le 21 février et le 12 mars** (les rapports sont parvenus dans le supplément à l'US n°611 du 17 décembre 2004). Ce vote permet de porter une appréciation sur les activités du syndicat depuis deux ans, ses prises de position, ses propositions sur le système éducatif et la façon de les faire vivre et, bien entendu, sur les actions qu'il a menées dans le cadre de l'Education nationale ou de la Fonction publique.

Le vote est organisé par le S1 de chaque établissement. Chaque section d'établissement a reçu le matériel électoral nécessaire dans un courrier adressé par la section académique.

- **Commission préparatoire au congrès le mercredi 9 mars au siège du S3.**

- Publication des travaux de la commission dans la circulaire aux S1 du 15 mars.

- Désignation des délégués au congrès académique par les S1 (moins de 20 syndiqués : 1 délégué (on peut organiser une rotation). Ensuite un délégué par tranche de 20). Les élus de la CA académique participent de droit.

- **Congrès académique les 24 et 25 mars au lycée Châtelet de Douai**

- **Congrès national au Mans du 4 au 8 avril.**

dans les universités et qui oblige à repenser nos mandats sur le niveau de recrutement, la maîtrise n'étant plus reconnue. Mais faut-il revendiquer le niveau master au moment du recrutement ou à l'issue de la formation des personnels ? A l'issue du 1^{er} conseil syndical tenu en janvier, c'est la 1^{ère} proposition, assortie de précautions concernant un pré-recrutement massif et la prise en compte des années d'études pour la retraite, qui semble l'emporter, l'exemple des CoPsys, recrutés bac + 3, tenus d'obtenir un DESS (bac +5) pendant leurs 2 années de stage, sans obtenir de revalorisation salariale ensuite, permettant de conforter cette position.

Le mémoire professionnel, presque absent des pré-rapports, élément de validation de l'année de stage, suscite toujours une opposition dans l'académie.

Enfin, un « mandat d'étude sur les listes complémentaires type 1er degré » a été demandé par l'académie d'Aix-Marseille, le dernier congrès n'ayant pu trancher puisque la plupart des académies

n'avaient pas débattu sur la question. La proposition consiste à vouloir stopper le recrutement de nouveaux précaires. Mais de nombreuses objections amènent à émettre un avis négatif: sur la forme d'abord, se pose un problème d'affectation puisque les personnels du 2nd degré sont recrutés nationalement et qu'il faudrait envisager d'envoyer ces listes complémentaires n'importe où en France. Sinon, comment l'expliquer aux stagiaires IUFM qui ont connaissance de leur académie d'affectation mi-août ? Pourquoi vouloir réserver les remplacements à l'année à ces listes complémentaires alors que de nombreux TZR « malgré eux » ne souhaitent pas effectuer des remplacements de courte et moyenne durée ? Sur le fond ensuite, alors que nos mandats réaffirment notre opposition à l'utilisation des stagiaires IUFM comme moyens d'enseignement (nous demandons une affectation sur le service du tuteur et une entrée progressive (mi-temps) dans le métier pour les néo-titulaires), comment réclamer que des

listes complémentaires soient mises directement sur le terrain 15 h / semaine ? Que fera t-on des précaires déjà recrutés et qui ne seront pas susceptibles d'être sur les listes complémentaires ? La conclusion du conseil syndical sur la question a été d'en revenir à une augmentation du nombre de postes aux concours, externes et internes, en favorisant la préparation de ces derniers pour les MA, contractuels et vacataires.

Thème 4 : Congrès S.n.e.s. Le Mans

Syndicalisme : après 2003, relancer la dynamique

La proposition de relancer la dynamique s'appuie sur 4 points principaux :

- la situation syndicale depuis 2003 ;
- la volonté de poursuivre l'élargissement de la F.s.u. ;
- la place du S.n.e.s. dans le syndicalisme européen ;
- la place des retraités au sein du S.n.e.s.

Constitution européenne : le congrès devra trancher

Le débat sur le traité constitutionnel aura-t-il lieu ? Les prises de position se succèdent sans que la confrontation des idées permette aux citoyens de se déterminer clairement.

De quoi s'agit-il ?

Ce texte est composé de 4 parties, 324 pages, auxquelles s'ajoutent des annexes, protocoles et déclarations : près de 800 pages au total. Sa nature elle-même est source de disputes, la longueur du texte, son contenu, le rapprochant davantage du traité que de la Constitution, mais le poids d'un texte dont il est dit qu'il primera sur les droits des différents Etats fait pencher vers une vision « constitutionnelle » du traité.

Il a été élaboré à partir de 2001 par une convention de 210 personnes, adopté et signé par les 25 membres de l'Union en juin 2004. Reste la ratification par chacun des Etats avant 2006, sous une forme décidée par chacun d'eux : vote parlementaire ou référendum. C'est le choix de 10 pays dont la France. Le rejet d'un seul pays suffit en principe pour mettre à bas l'édifice. Quelle que soit la réponse, ni la démocratie, ni l'Europe ne seraient remises en cause : en cas de réponse négative, les précédents traités (notamment celui de Nice) resteraient en vigueur jusqu'à l'adoption d'un nouveau texte.

Le document commence par un préambule, suivi d'une première partie qui décrit le nouveau mode de fonctionnement des institutions européennes (Parlement, Conseils, Commission) les modalités de fonctionnement et les compétences de l'Union européenne. Au titre VI (la vie démocratique de l'Union) est abordé le rôle des partenaires sociaux (I-48).

La II^{ème} partie reprend la charte des droits fondamentaux adoptée à Nice en 2000.

La III^{ème} intitulée « Les politiques et le fonctionnement de l'Union » est plus longue et donne le cadre économique de l'Union. C'est dans cette partie que sont abordés les services publics, qui ne sont d'ailleurs pas nommés ainsi mais SIEG, « services d'intérêt économique général ». Dans son chapitre IV sont traitées les questions de justice, liberté de circulation, dans le V, les domaines de la santé, culture, Education (art III-282 et 283) et relations étrangères. Le chapitre VI revient sur le fonctionnement de l'Europe.

La partie IV, très courte, contient des dispositions générales, notamment les procédures de révision du traité, qui existent mais sont complexes et longues. Elles prévoient l'unanimité des Etats.

Concernés à double titre

Notre syndicalisme en tant que tel est concerné par ce traité. Son adoption aura en effet des conséquences essentielles sur la définition, le rôle, et l'avenir des services publics. A ce titre, il est donc de notre responsabilité de nous pencher sur ce texte et de l'analyser. Ce travail doit d'ailleurs être mené à la fois au plan national, mais aussi européen. L'interlocuteur reconnu officiellement est la CES (Confédération européenne des syndicats) à laquelle n'appartient pas la F.s.u. Nous le sommes également dans la mesure où les questions d'Education, même indirectement, sont concernées par l'ouverture des marchés à la concurrence.

Nous le sommes encore en tant que citoyens : une des questions posées est celle de la capacité des peuples à peser sur les prises de décision européennes, dont on sait qu'elles influencent de plus en plus sur la vie quotidienne des Européens, en

s'imposant aux législations nationales. Cette question n'est pas nouvelle pour nous : le S.n.e.s. et la F.s.u. ont une longue tradition d'intervention dans des domaines qui ne relèvent pas d'une conception purement corporatiste de son rôle.

Quelles analyses ?

Il n'est pas question de reprendre ici la totalité des analyses. On en trouvera facilement trace sur les sites du S.n.e.s. et de la F.s.u..

Pour le S.n.e.s. :

Texte de la CA académique :

http://www.lille.snes.edu/Spip/article.php3?id_article=603

Pour la F.s.u.

Congrès de Perpignan, charte sociale :

http://congres.fsu.fr/~php2004/IMG/rtf/th2_-_texte_europe_vote.rtf

On peut compléter cela par la consultation de notre site.

Quelles perspectives ?

Le S.n.e.s. a décidé de laisser le Congrès du Mans le soin de trancher sur la question d'un appel au vote. Il s'agit donc de savoir :

- 1) si le S.n.e.s. doit lancer un appel à l'occasion du référendum
- 2) en cas de réponse positive, quelle consigne donner ? Pour ou contre le traité ? La délégation académique au Congrès doit être mandatée : son vote sera celui du Congrès académique. Il est donc important que chaque S1 se mandate clairement et qu'il participe au Congrès
- 3) Le secrétariat invite tous les syndiqués à exposer ses analyses sur le site du S3 prévu à cet effet. Tous les textes seront publiés.

Michel DEVRED

La situation syndicale depuis 2003 (4.3) :

Le pré-rapport impute au syndicalisme confédéré la plus large part de responsabilité dans l'échec du mouvement de 2003. Il évoque une « incapacité » en 2003 et revient sur « l'absence de réaction contre les mesures Balladur de 1993 (retraites du privé) ».

Toutes les confédérations sont-elles à mettre sur le même plan de combativité en 2003 ? Quant à la situation de 1993, ne faut-il pas -pour le moins- rappeler le contexte de ce funeste printemps marqué par une défaite historique de la Gauche à l'occasion des élections législatives et qui mit K O debout le mouvement social jusqu'à l'automne 1995 ?

Si l'on peut et doit légitimement s'interroger sur les responsabilités passées du « syndicalisme confédéré » le « syndicalisme pluraliste et unitaire » dont nous nous réclamons n'a pas toujours trouvé les mobilisations auprès des personnels qu'il défend et les succès revendicatifs attendus.

Par ailleurs, n'est-il pas excessif d'évoquer des « préoccupations tactiques » et de stigmatiser « l'incapacité du syndicalisme de la fonction publique à prendre en charge les intérêts des fonctionnaires et à faire comprendre qu'ils étaient porteurs de l'intérêt général » ?

Les évolutions de la F.s.u. depuis le congrès de Perpignan (février 2004)

L'élargissement de la syndicalisation aux fonctions publiques -après des débats incomplets et difficiles- fut décidée majoritairement. Le pré-rapport propose de passer à une étape nouvelle (suggérée dans la motion du congrès S.n.e.s. de Toulouse de 2003) : la constitution de « branches » c'est à dire une F.s.u. éduc, une F.s.u. « Territoriale » etc...

N'est-ce pas, de fait, préfigurer une structuration très proche d'une confédération nouvelle que le congrès de Perpignan a rejetée, au nom du refus de la division syndicale et conformément à notre projet unitaire ? Le débat est relancé.

Grandir pour ne pas mourir, c'est l'antienne des tenants de l'élargissement. La démarche trouve ses limites dans des contradictions qu'il faut assumer et doit donc être soumise à l'ensemble des syndiqués. La F.s.u. est-elle toujours une fédération ou un nouvel objet syndical mal identifié en devenir ?

Ces initiatives feutrées et qui vont crescendo expliquent probablement l'acharnement du pré-rapport sur les « préoccupations tactiques » et « l'incapacité du syndicalisme de la fonction publique à prendre en charge les intérêts des fonctionnaires et à faire comprendre qu'ils étaient porteurs de l'intérêt général », ne seraient-elles que l'apanage de certaines autres organisations syndicales ?

Le S.n.e.s. et l'Europe

Débat difficile aux enjeux considérables pour l'avenir. Peut-on dans l'attente de l'Europe idéale de nos vœux être absent des organisations syndicales européennes qui rassemblent le plus grand nombre ? L'invite à (4.5.7) « l'implication du S.n.e.s. dans une structure paneuropéenne liée à l'IE et à la CES » sonne comme un « déjeuner avec le diable avec une longue cuiller », mais il nous faut choisir. Comment peser au mieux au niveau européen pour satisfaire nos revendications ?

(Se reporter également au thème 3 et au texte « Europe »).

La place des retraités au sein du S.n.e.s.

Plusieurs congrès du S3 ont débouché sur des mandats précis sur cette question mais ont rencontré peu d'écho au plan national. Le plus souvent les congrès nationaux ont renvoyé à des mandats d'étude qui, finalement, ont ménagé l'existant et particulièrement en confortant la FGR sans le dire ..

Est-ce vraiment en encourageant le regroupement des retraités par secteurs géographiques que l'on compte renforcer leur place au sein du S.n.e.s. ?

Les S1 doivent répondre aux questions posées dans le pré-rapport et plus particulièrement aux points abordés ci-dessus à l'occasion du dernier conseil syndical et d'ici le congrès académique.

Pour une alternative syndicale et pédagogique : EMANCIPATION

Contre un pouvoir qui ira jusqu'au bout...

Fort de la casse des retraites, de la sécurité sociale et de l'échec du mouvement du printemps 2003, le gouvernement Raffarin est déterminé à démanteler ce qui reste de garanties sociales et professionnelles, et à mettre en place de la façon la plus irréversible possible une société de la marchandisation de toutes les activités humaines, de la concurrence, de la privatisation des services publics.

Ces projets ultra-libéraux sont d'autant plus dangereux qu'ils sont très cohérents entre eux et cohérents avec les projets et agissements du MEDEF, de la Commission européenne et du capitalisme mondialisé.

L'austérité budgétaire, avec dans l'éducation les pires mesures de cartes scolaires depuis longtemps, est un des axes de cette offensive concertée avec la systématisation de la précarité et des licenciements, l'attaque des droits professionnel et de grève et la répression des personnes et des syndicats.

Dans l'Education l'attaque est frontale : Le projet Fillon de loi d'orientation veut plier l'école aux règles du libéralisme européen : " socle commun " minimum pour les jeunes des classes populaires, casse des statuts. La " nouvelle 3e ", à laquelle la direction nationale du S.n.e.s. a hélas prêté son concours, n'est qu'une première étape.

Face à cela, la stratégie de la direction nationale du S.n.e.s., comme en 2003, mène à une impasse. Alors qu'il s'agit d'organiser la résistance des personnels, elle tergiverse, s'enferme dans des accords de sommet à minima.

Afin de résister au rouleau compresseur libéral, une réaction frileuse ne suffira pas ! Il faut une réaction syndicale à la hauteur des attaques que nous subissons et EMANCIPATION appelle donc à une alternative aux orientations de la direction nationale « Unité Action/Ecole Emancipée » du S.n.e.s :

Pour faire échec aux attaques en cours : la bataille urgente aujourd'hui, c'est le retrait du projet Fillon, il n'est ni amendable ni négociable ! Ce combat s'inscrit pleinement dans la défense des services publics contre la privatisation et la Ag décentralisation Ah (non au transfert des TOS), dans la lutte « tous ensemble » contre toutes les régressions sociales dans la perspective d'une grève générale interprofessionnelle.

Pour la démocratie dans les luttes : nous défendons le pouvoir des structures d'auto-organisation et de démocratie directe (AG souveraines), condition essentielle à l'extension et au succès des mobilisations, et la nécessité de la grève reconductible.

Pour unifier les revendications : au lieu des divisions catégorielles, le syndicalisme doit défendre les solidarités. Priorité à la lutte contre le chômage et la précarité : non aux licenciements, titularisation immédiate sans condition de concours ni de nationalité de tous les précaires et arrêt de leur recrutement.

Pour une école polyvalente et polytechnique pour touTEs : pour faire reculer le tri social par l'Ecole, il faut une seule école publique, laïque, indépendante du patronat. C'est pour cela que, contrairement à AgEcole Emancipée Ah, nous nous félicitons que le S.n.e.s. ait refusé l'intégration des syndicats du privé dans la F.s.u.

Pour faire barrage au projet de « Constitution Européenne » : le S.n.e.s doit clairement se prononcer contre ce projet qui s'inscrit dans les prolongements des politiques de Maastricht et du traité d'Amsterdam, fondées sur le primat explicite d'une « économie de marché ouverte où la concurrence est libre ». Le S.n.e.s doit dire NON à un projet qui impose l'ouverture à la concurrence donc la privatisation des services publics, qui attaque les fondements même de l'Ecole et de la Société que nous défendons (laïcité, droits des femmes, droit au travail, législation du travail, indépendance du syndicalisme...)

Pour nous contacter :

emancipation59-62@voila.fr <mailto:emancipation59-62@voila.fr>

PROJET DE LOI FILLON ET LANGUES VIVANTES : ATTENTION DANGER !

Point de départ :

Une constatation « la faiblesse de nos performances en LV » et la volonté d'accroître le niveau de qualification des élèves.

Les propositions Fillon :

- Une LV à partir du CE2 (puis du CE1 quand cela sera possible...)
- L'organisation de l'enseignement en LV par « paliers de compétences » dans le cadre européen fixé par le conseil de l'Europe.
- Le développement des sections européennes et internationales notamment en ZEP et en LP
- La mise en place d'une « école ouverte en LV » pendant les congés scolaires
- La généralisation d'une carte cohérente des LV par académie.

Décryptage et mensonges par omission :

1. Ces propositions sont à mettre en rapport avec celles sur le lycée : « réduire le nombre d'options » et « plafonner l'horaire élève »

Traduction : - Quelle réelle diversification ?

Aucune garantie à ce sujet. On va plutôt vers une « réduction rationalisée » de l'offre, en clair : un kit anglais, espagnol et peut-être allemand pour la grande majorité des élèves et quelques lycées par académie qui pourront proposer un éventail plus large.

- Combien de LV possibles par élève ? Rien sur les LV3...

2. Les horaires :

Rien non plus à ce sujet. Juste la mention du maintien des dédoublements en terminale. Ailleurs, il y a donc risque de suppression pure et simple !

Enfin, rien sur les seuils de dédoublement (« lorsque les effectifs le justifient ») ce qui laisse présager le pire.

3. L'organisation par paliers de compétences :

Traduction :

Regroupement LV1 / LV2, LV2 / LV3, 1ère Terminale etc. autrement dit, c'est le grand retour de la circulaire du 31 août 2001... dont l'expérimentation s'est avérée être un fiasco total

Les risques : création de groupes de niveaux, ghettoïsation des élèves en difficulté... et non évaluation à terme (à court terme) des LV dans le cadre du bac mais par voie de certification européenne !

4. L'omission de la question des moyens :

- Sur ce point - comme sur les autres - le projet de loi Fillon est à mettre en rapport avec la politique drastique de réduction budgétaire qui touche de façon massive les langues vivantes : suppressions de classes, d'offres de langues, regroupements anti-pédagogiques aberrants...

Les propositions faites par le ministre accélèrent cette orientation.

- Rien sur le financement des sections européennes et internationales en ZEP et en LP : il s'agit avant tout d'un effet d'annonce...

- Pas de moyens pour les échanges scolaires... et à la place, le ministre propose une « école ouverte en langues »... c'est sûrement ça le grand projet d'ouverture culturelle et à l'international dont nous abreuve le ministère !

- Pas grand-chose non plus sur les moyens humains pour l'enseignement généralisé dès le CE1...

En conclusion, un projet dangereux pour l'enseignement des langues vivantes. Un projet dangereux pour la grande majorité des élèves qui n'auront droit qu'à un SMIC linguistique. Le SNES a des propositions plus ambitieuses - Mobilisons nous pour les faire avancer !

Catherine PIECUCH

Participez au Congrès académique de mars 2005

Lycée Châtelet à Douai

Judi 24 et Vendredi 25 mars - de 9 heures à 17 heures

Le congrès académique est ouvert à tous les syndiqués SNES à jour de leur cotisation mais seuls les délégués participent au vote. Statutairement, les délégués sont mandatés par leur section d'établissement à raison de 1 délégué pour 20 syndiqués ou fraction de 20. Le S3 prend à sa charge déplacement et repas.

Les délégués ont droit à une autorisation d'absence pour les 2 jours, quelle que soit leur situation statutaire. Cette autorisation est de droit, il n'y a pas de délai pour la demande mais il faut avertir par écrit l'administration de l'établissement.

La proposition d'ordre du jour figurera dans la circulaire n° 10.

Mouvement intra : réunions « mutations » organisées par la section académique du S.n.e.s.

	PUBLIC	VILLE	LIEU	HORAIRE
Mercredi 16 mars	Stagiaires IUFM	Douai	Centre IUFM	16 h 30
Samedi 26 mars	Tout public	Lille	S3 Lille	9 - 12 h
Mercredi 23 mars	Stagiaires IUFM	Gravelines	Centre IUFM	14 h 30
		Arras	Centre IUFM	16 h 30
	Tout public	Dunkerque	MJC Terre Neuve	17 h 30
Mardi 29 mars	Tout public	Douai	Lycée Châtelet	18 h
		Calais	Lycée Sophie Berthelot	18 h
		Avesnes	Lycée Jesse de Forest	18 h
		Montreuil	Lycée Woillez	18 h
Mercredi 30 mars	Stagiaires IUFM	Lille	Centre IUFM	14 h 30
	Tout public	Lille	S3 Lille	17 h
Judi 31 mars	Stagiaires IUFM	Outreau	Centre IUFM	16 h 30
	Tout public	Boulogne	Lycée Branly	18 h
		Béthune	Lycée Blaringhem	18 h
		Valenciennes	Lycée de l'Escaut	18 h
Vendredi 1^{er} avril	Tout public	St Pol	Lycée Châtelet	18 h
		Maubeuge	Lycée Pierre Forest	18 h
		Longuenesse	Lycée Blaise Pascal	18 h
		Arras	Maison des Sociétés	18 h
Samedi 2 avril	Tout public	Lille	S3 Lille	9 - 12 h
Mardi 5 avril	Stagiaires IUFM	Lille	Centre IUFM	17 h
	Tout public	Cambrai	Lycée Paul Duez	18 h
		Lens	Lycée Condorcet	18 h